

# JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR M<sup>r</sup>: DE V.

---

N<sup>o</sup>: XVIII.

M A R S 1789.

*Dimanche 8.*

**L**on a vu dans notre précédent numero comment les états avoient déjà passé en loix la première partie du projet de Mr. Małachowski Staroste d'Opoczno. Nous ajouterons ici que tous les Starostes & autres possesseurs de biens royaux qui perdent par la, la moitié de leurs revenus, quoique très nombreux dans la chambre, Non seulement n'ont fait aucune réclamation, mais même aucun essay de leur crédit, à l'effet de détourner, un coup aussi sensible pour leur fortune: ce qui peut & doit être regardé comme une preuve évidente de l'esprit public qui regne actuellement parmis nous.

Le travail des derniers huit jours a été une suite du précédent & l'on s'y est occupé des biens royaux possédés à titre d'*expéciatives d'emphitheoses &c. &c.* Leurs Possesseurs ont été traité avec sévérité, même avec animo-



sité, ce qui ne doit point ettoner, puisque l'histoire de toutes les concessions de ce genre, est toujours unie dans l'esprit de la nation a celle de la diette de 1775. qui signa le partage & fit a la république d'autres maux presque aussi grands que le partage lui même. Car les étrangérs doivent savoir, qu'alors les Polonois quoique anéantis par 9. ans de guerres intestines, & par, les barbaries des armées Russes qui commettoient des cruautés telles que l'Europe n'y croiroit point, si quelq'un prenoit sur lui de les publier. Qu'enfin les polonois menacés de leur entiere destruction par plus de 800,000. hommes de troupes réglées vouloient résistér. Et qu'il falut en leurs montrant d'un côté le fer exterminateur, leurs présentér encore de l'autre, la coupe empoisonnée de la corruption. Les premières charges de la république & tous ses domaines devinrent le partage de ceux qui voulurent souillér leur nom par la signature du traité avec les trois puissances: mais plufieurs nonces résisterent a cet appas & sortirent de la chambre pour protéster contre tout ce qui s'y faisoit, Le Prince Antoine Czetwertyński qui avoit déjà accepté une Starostie de 100,000. florins de rente voyant ce que l'on exigeoit de lui Jetta son privilege au milieu de la chambre des états en conjurant ses collegues de suivre son exemple. cependant l'inutilité de ces actes de vertu, le faste & la puissance de ceux qui avoient suivi une route opposée, la pente qu'en tout pays la multitude montre a se tourner ou elle voit le succès, tous ces motifs réunis produi-

# S U P P L E M E N T

## A U N<sup>r</sup>: XVII.

*Copie de la Réponse de S. E. M. le Comte Romansow Ladunayski, Feld-Maréchal dans l'Armée de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, à S. E. M. le Comte Potocki Général d'Artillerie.*

*à Jassi le 29. Janvier 1789.*

*Monseigneur,*

Il est incontestable que depuis la rupture de la paix entre la Russie, & la Porte Ottomane, l'armée de S. M. Impériale a garanti les Possessions de la République le long du Dniestr, de l'indiscipline, & des violences accoutumées des Turcs & Tartares. Instruit des intentions de mon Auguste Souveraine, & suivant mon propre penchant, tous mes efforts tendoient dès alors à veiller à la sûreté des frontières de la République, & au maintien du bon Ordre parmi les Troupes, qui passoient, ou s'arrêtioient sur son Territoire.

Ici j'en appelle au Suffrage de V. E. c'est vous Mgr. qui êtes Arbitre compétant de la question si j'ai rempli en effet le but sus-mentionné ? car c'est vous qui étiez à portée d'observer mes mesures, de juger de la Loyauté, & de la bonne foi de mes procédés.

S'il est notoire, qu'aucune plainte n'est parvenue à moi sans que je l'eusse reçue & vengée, & s'il est universellement reconnu, que le séjour de nos Troupes fait circuler des sommes immenses, qui enrichissent les Provinces méridionales de la Pologne, ne devois-je pas être surpris d'apprendre que des petits inconveniens, qu'il peut avoir entraîné en dépit des meilleures précautions, sont devenus à la Diète des griefs, & qu'au lieu d'en examiner le fondement, & la valeur, selon les règles de l'impartialité, & de la justice en mettant dans la balance, à côté des torts les avantages prépondérants sus-dits, l'envie a réussi à leur prêter des couleurs fausses, & tranchantes, jusqu'à caractériser de violences, les opérations mêmes octroyées par les Commissions que la République avoit établies dans differens Districts, pour convenir des arrangements pour la disposition des quartiers, & des besoins de l'Armée.

Cependant je n'aurois jamais cru au nombre des probabilités, un ordre tel que la Commission de guerre nouvellement établie, a jugé à propos d'envoyer à V.E & qu'elle vient de me communiquer, savoir: de me demander que ses Detachemens de mes troupes placés depuis les frontières de la Valachie, jusqu'à celle de la Russie, sur le chemin de Kiow puissent être retirées, sans m'aviser à poursuivre cet ordre jusque dans la source, d'où il découle. Je

me bornerai à observer, M., avec la franchise d'un Vieillard blanchi dans les Armées, qu'en éclairant la dite résolution de la Commission de guerre à Varsovie, par la raison, les principes du droit naturel, & ce qui est appelé loix de convention entre des Etats, ou a de la peine à la concilier avec l'amitié, qui subfiste entre la Russie & la Pologne, & à laquelle j'aime à croire que la République ne pense pas renoncer. Au reste l'importance de cet ordre m'interdit la faculté d'y répondre. En la portant sans délai à la Connoissance de S. M. Impériale, je suis persuadé que cette souveraine sage & magnanime me prescrira une réponse aussi conforme à la dignité, qu'aux sentimens, qu'Elle ne cesse de manifester pour la République.

Celle que je puis, que je dois donner provisuellement sera dans la bouche de tout le monde; chacun sera étonné comme moi, qu'une Commission composée des membres éclairés, ait put décider à mettre à une épreuve aussi delicate qu'offensante celui, qui par ses longues expériences, & les rapports, dans lesquels il s'est trouvé dans plusieurs époques mémorables de ce siècle, avoit quelque droit à se croire au dessus de la supposition de le faire consentir de bon gré, à une démarche qui renverse les articles principaux du métier de la guerre, & déferer honteusement à une prétention, qui repugne à son devoir envers sa souveraine,

& à l'honneur de ses Armées, dont Elle a  
daignée le constituer le Gardien.

Préparé aux événemens, M., le plus heureux  
toute fois le plus cher à mon cœur sera  
celui, si la République qui ne peut pas ignorer,  
que j'ai constamment exercé en Pologne la  
règle de me restreindre aux besoins de la plus  
absolue nécessité, n'envisagera dans mes démar-  
ches rien, qui peut troubler l'amitié, que tout  
invite les deux Etats respectifs à consolider,  
& à la rendre d'une durée irrévocable.

firent l'inpatriotisme des diettes subseqüentes ou la plus part des hommes en crédit ne songerent guere qu'a s'enrichir au dépend de la république: mais tous ses domaines avoient été comme nous l'avons dit donnés a titre viagér, Alors on en convoita la survivance & de la les titres connus sous les noms, *d'Expéctatives, de sancita, d'Emphitheoses &c &c.* Cependant le gros de la nation s'indignoit de voir la cupidité tarir ainsi pour plus d'un demi siècle toutes les sources ou la republique eu pu puisér a l'avenir, & l'on s'en est vengé dans la séance du vendredi.

Mais le public après avoir applaudi a cette acte de rigueur, en attend un de justice en faveur de ceux qui ont achetté des emphitheoses & d'autres semblables titres, Cette cause fut vivement plaidée par Le Prince Sapieha Maréchal de la Confédération de Litnhanie, qui avant de parlér rendit aux états assémblys un pareil privilege emphitheotique de la plus grande importance pour sa fortune: acte de désintéresslement & de vertu que nous nous permettons de racontér simplement & sans y ajoutér aucun eloge, parce qu'il nous semble que le seul récit en tient lieu.

Enfin la plus faine partie du Public a craint que le trop de sévérité déployée dans la séance du Vendredi ne produisit des mécontentements dangereux, sur quoi nous reppetlerons ici ce que nous avotns déjà dit dans un de nos numéros précédents. *Quela restauration de la république ne fauroit etre bien assise sur des ruines particulières, & qu'elle ne*

*doit point être achetée par les angoisses d'aucun citoyen & le renversement de ses espérances. Peut-être trouverat'on étrange que l'auteur de ce journal se cite ainsi lui même & se repete, mais il répondra comme l'abbé de St. Pierre, Je ne me repete point encore assés, puisque vous m'oubliez toujours.*

Ce fut encore dans la séance du vendredi que fut lue une Note présentée par le ministre de suède & que nous allons rapporter ici.

N O T E

*Le soussigné Ministre Résident de Suède ayant fait passer à sa cour les Notes qui lui ont été communiquées le 17. Nov: se trouve autorisé à témoigner à Sa Majesté le Roi de Pologne & aux illustres Etats Confédérés que le Roi son Maître a reçu cette marque de leur confiance avec beaucoup de reconnaissance. — Le Roi, qui a toujours pris & prend en ce moment encore plus, un intérêt sincère au bien & à l'indépendance du Roi & de la Sérenissime République ne peut que voir avec satisfaction un prince aussi puissant que le Roi de Prusse prendre à cœur son indépendance.*

*Sa Majesté, qui à l'exemple de ses Prédécesseurs, ne peut que s'intéresser vivement au sort d'une Nation Noble & généreuse, qui se trouve liée avec Elle par des intérêts communs, saura avec empressement toutes les occasions de Lui témoigner ses sentiments & de se réunir avec Elle pour une défense commune.*

à Varsovie ce 5. Mary 1789.

LAURENT d'ENGESTROM.

se procurer des ordres à ce sujet, n'en attend que de très satisfaisants surtout pour ce qui regarde l'indiscipline dont est accusé le petit corps destiné à garder les magasins. Rien n'est plus contraires aux sentimens & aux intentions de l'Impératrice, que de souffrir que le séjour de ses troupes que des circonstances invincibles nécessitent, et auquel des principes reçus entre nations amies & voisines n'ont point mis obstacle, ait d'autres résultats que d'enrichir les provinces méridionales de la Pologne, par les achats de vivres & de fourrages. Il n'existe pas un corps de volontaires de l'armée Russe. Les individus qui a ce titre se dispersent dans le pays pour y commettre du désordre, n'appartiennent pas aux troupes de sa Majesté Impériale. Livrés à la rigueur des loix, ces vagabonds n'inquiéteront plus l'Ukraine par des propos & des écrits, qui, circulant dans la lie du peuple, sont faits pour être abandonnés à la police qui la surveille. Lorsqu'un sujet Russe se trouvera convaincu d'avoir suscité des révoltes dont on parle depuis si longtemps, il ne manquera pas de recevoir la punition du crime de perturbation public-

Signé O. STACKIELBERG.

Varsovie ce 9. Mars 1789.

Après la lecture de ces deux pièces on lut les rapports du commandant de l'Ukraine qui contenoient le superbe résistance que cinq Cavaliers des corps nationaux avoient faite à un

rom-

nombre infiniment plus considérable de Cavaliérs Russes qui étoient venus leurs redemander des déserteurs. La Diète ordonna qu'ils fussent avancés en grade, & Mr. Rzewuski nonce de Podolie offrit pour payer leur équipement la moitié de la pension qu'il reçoit comme écrivain de l'armée de la couronne.

*Le reste de la semaine fut employé à continuer le travail concernant les imposts.*

---

*On s'abonne tous les jours les Dimanches & fêtes, chez M. M. Müller Amiet & compagnie, rue des Sénateurs dans la Maison de M. Berneau aux Banquier, Nro: 463. Vis-à-vis de Marieville.*

*Le prix de L'abonnement par an, est de 36. florins de Pologne.*

